

## **Transformation de la gestion du temps de travail et des activités dans la recherche publique et financement par appels à projets**

Extrait du rapport de la Commission d'études spécialisées portant sur la recherche du CNESER adopté par le CNESER en séance plénière le 4 juillet 2023

### **Synthèse des réponses au questionnaire**

Le financement de la recherche dans les laboratoires publics a été profondément transformé depuis le début des années 2000 avec la multiplication des mesures incitatives et des appels à projets (AAP). Ce mouvement s'est traduit par une augmentation de la part du financement de la recherche publique par AAP, qui devrait encore se poursuivre pendant au moins 5 ans avec la montée en puissance de la Loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030. La nouvelle organisation de la recherche publique, qui accompagne le financement par AAP, bouleverse les conditions de travail de toutes les catégories du personnel de la recherche publique. Jusqu'à présent, aucune étude n'a permis d'analyser de manière factuelle ces transformations des conditions de travail dans la recherche publique, et notamment les conséquences sur l'emploi du temps et la nature des activités en lien avec la recherche.

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et la recherche (CNESER) est compétent sur toute question relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le CNESER a créé en son sein une Commission d'études spécialisées portant sur la recherche. Cette commission a décidé de mener une étude afin d'analyser les transformations du travail dans la recherche publique et les laboratoires depuis l'amplification du financement par AAP. Dans ce but, la Commission d'étude spécialisée sur la recherche du CNESER a élaboré un questionnaire anonyme à destination de tous les membres du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), quelle que soit leur fonction et quel que soit leur statut. Le questionnaire a été réalisé avec les infrastructures numériques du ministère de l'ESR (RENATER) dans le respect de la réglementation (RGPD).

Le questionnaire a été diffusé à l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche entre le 10 juillet et le 30 septembre 2022. Le nombre total de réponses au questionnaire est de 18 882, dont 6 911 réponses complètes. Sur la base des réponses, la Commission d'étude spécialisée sur la recherche du CNESER a préparé un premier rapport proposé au vote du CNESER en séance plénière le 4 juillet 2023.

Ce rapport présente une première série de résultats à partir des réponses au questionnaire. Ces premiers résultats sont pour la plupart simplement descriptifs. Ils pourront être complétés par d'autres études plus poussées qui permettront d'analyser et d'interpréter la base de données extrêmement riche ainsi constituée par l'ensemble des réponses au questionnaire.

## Synthèse des réponses au questionnaire

Les résultats présentés ci-après permettent d'établir un constat des conditions de travail dans la recherche publique et de l'implication dans les appels à projets correspondant à l'été 2022.

La première partie du questionnaire comprenait des questions pour identifier la cartographie des répondantes et répondants, notamment sur le plan professionnel. La proportion de femmes ayant répondu au questionnaire est de 47%, très proche de la proportion de 48% de femmes dans la recherche publique. De même, la répartition par âge est représentative de la recherche publique avec un âge moyen de 46,8 ans. Les participants sont employés à peu près à égalité entre les EPST (50%) et les universités (46%), occupent très majoritairement un poste permanent (88%) et sont répartis à peu près entre un tiers de chercheurs, un tiers d'enseignants-chercheurs et un tiers d'ingénieurs, techniciens et agents administratifs. Enfin, la répartition par discipline est comparable à celle dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Le nombre total de connexions au questionnaire est de 18882, dont 6911 réponses jusqu'à la fin du questionnaire, soit 36,6% de réponses complètes. Le temps moyen de réponse des 6911 réponses complètes est de 34 minutes (médiane de 30 minutes).

Ainsi, le nombre de réponses, le temps consacré en moyenne à chaque réponse et l'échantillon des participants représentatif de la recherche publique ont permis de constituer une base de données pertinente à la fois sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

Les réponses aux questions de la partie 2 qui traite des changements et des transformations des métiers et des conditions de travail dans la recherche révèlent des tendances fortes sur un ensemble de réponses cohérentes, avec près de 90% d'avis négatifs ou très négatifs sur la globalité des changements et de leurs effets. Ce sont le mode de financement de la recherche, les procédures administratives et l'accroissement du temps consacré à des tâches autres qui sont les points les plus saillants et qui ont les effets les plus négatifs. L'impact de ces changements sur les conditions de travail est lourd et négatif : ce sont des activités en forte augmentation, souvent en dehors du métier et pour lesquelles une majorité de répondants se considèrent surqualifiés. Concernant l'impact sur les activités de recherche, les réponses expriment une diminution très nette de la liberté dans la définition des sujets de recherche, de la créativité, de la prise de risque, de l'originalité, de l'indépendance dans l'exercice de la recherche et des activités de recherche à caractère fondamental. Les seuls facteurs d'évolution positive sont l'interdisciplinarité et les collaborations et partenariats. Les changements dans la recherche impactent directement la gestion du temps de travail et les réponses mettent en avant la complexité du dispositif administratif où plus de 80% soulignent l'augmentation des activités administratives, le sentiment de perte de temps, le fonctionnement multitâche ou le morcellement en séquences courtes. Les premières causes de ces changements dans la gestion du temps de travail apparaissent être les tâches inhérentes au financement par appels à projets (pour 75% des réponses) et l'évolution des règles administratives (pour plus de 70%). Ces transformations s'accompagnent pour le plus grand nombre par une augmentation importante du travail en-dehors des horaires professionnels et une pression sur leur vie privée induisant un fort déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Les réponses aux questions de la partie 3 sur l'implication des personnels dans les appels à projets montrent que ce système de financement est généralisé et présent dans tous les aspects en lien avec les activités de recherche.

Une grande majorité des personnels déclarent avoir déjà répondu à des appels à projets (78 % des exprimés), dont plus de la moitié répondant au moins une fois par an. Ces proportions sont encore plus

importantes pour les personnels permanents et (ou) qui exercent des activités de recherche. Le taux de succès aux appels à projets apparaît très inégal : les 12% de répondants qui estiment leur taux de succès supérieur à 50% concentrent au moins deux fois plus de projets sélectionnés que les 42% des répondants qui estiment leur taux de succès inférieur à 10%. La proportion de personnels indiquant une participation à des projets sélectionnés s'élève à 82%, soit 4 points de plus que le taux de répondants à des AAP. En amont, 48% des répondants déclarent avoir participé à la définition, l'évaluation et la sélection, avec un rôle le plus fréquent dans l'évaluation des dossiers. En aval, 39% des répondants déclarent avoir participé à la gestion des AAP sélectionnés, avec un rôle le plus fréquent dans la rédaction de rapports, puis dans la gestion des ressources humaines, et enfin, dans la gestion financière. Les participants au questionnaire estiment que l'évaluation de leurs activités de recherche dépend du succès aux appels à projets (67% sont d'accord contre 16% qui ne sont pas d'accord), et sont partagés sur l'influence sur l'évaluation du simple fait de répondre aux appels à projets. Une majorité de 66% des répondants déclarent être incités à répondre aux appels à projets par leurs responsables d'équipe ou d'unité, ou leur direction d'établissement, les agents des EPIC étant encore plus concernés. Enfin, les répondants estiment que le financement de leurs activités de recherche se répartit en moyenne entre 57% d'appels à projets, 25% de dotations récurrentes, 13% de partenariats directs et 4% d'autres financements.

La partie 4 du questionnaire s'intéressait d'une part à la quantification du temps passé dans les activités en lien avec les appels à projets, mais aussi à la perception de l'utilité de ce temps.

Le temps passé à répondre à des appels à projets est en moyenne de 1,9 mois par an, et en ajoutant les autres activités en marge des appels à projets le temps moyen atteint 2,9 mois par an (24%). Une courte majorité considère le temps passé à répondre aux appels à projets comme utile pour la préparation du projet. Cependant ce temps n'est pas considéré comme un élément structurant du travail de recherche, mais plutôt comme une contrainte. Les parties administrative et financière sont très majoritairement considérées comme de la perte de temps. En revanche, la majorité des répondantes et répondants estiment que c'est une occasion pour développer des réseaux, sans pour autant considérer ce temps comme une opportunité pour apprendre à coopérer ou pour faire l'état de l'art. Assez logiquement, le temps passé à répondre à des appels à projets est très largement considéré comme de la perte de temps lorsque le projet n'est pas retenu. Une large majorité des répondantes et répondants (70%) déclarent que les appels à projets font « perdre du temps » par rapport au temps qui devrait être consacré aux autres missions, et estiment en moyenne ce « temps perdu » à 28% du temps annuel (3,4 mois par an). Rapporté à l'ensemble des personnels, c'est-à-dire y compris avec les 30% déclarant ne pas perdre de temps avec les AAP, le « temps perdu » représente près de 20% du temps de travail, soit 2,4 mois par an. Toutes les activités en lien avec les appels à projets contribuent à ce sentiment de « temps perdu ». A titre de comparaison, les participantes et participants à des projets sélectionnés consacrent en moyenne un peu plus du tiers de leur temps, soit 4,2 mois par an, à travailler sur les projets sélectionnés proprement dits.

Les résultats présentés dans la partie 5 indiquent que les appels à projets ont un impact majeur sur les conditions de travail et les activités dans la recherche. Les activités en lien avec les appels à projets engendrent plus de tâches administratives (94 % des réponses), contribuent à la multiplicité et à la fragmentation des tâches et de l'emploi du temps (90% des réponses) et affectent les conditions ou l'ambiance au travail (71% des réponses). Concernant les activités de recherche, les appels à projets ont pour effets d'affecter la liberté dans la définition des sujets de recherche (63%), d'affecter la prise de risque et l'originalité dans les recherches (63%), de modifier les orientations thématiques (57%) et l'équilibre entre recherches fondamentale et finalisée (57%). Une large majorité des répondants déclarent que les appels à projets ne permettent pas d'exercer les recherches en toute indépendance (78%) et ne favorisent pas les recherches à caractère fondamental (88%). Si les appels à projets ont permis d'étendre les réseaux de coopération scientifique (63%) et favoriser les partenariats et collaborations nationaux (62%), ils

modifient également les équilibres au sein des collectifs de recherche en amenant à travailler sur des projets définis par d'autres chercheurs (70%) et en ne permettant pas de collaborer avec de meilleures équipes de recherche (70%) ou d'acquérir une meilleure position dans la communauté scientifique (63%). Par ailleurs, les appels à projets ne contribuent pas à l'épanouissement personnel (82%) et portent plutôt des atteintes à l'équilibre personnel (64%) et à la vie privée (56%).

La dernière partie du questionnaire demandait aux répondants leur avis sur des propositions de changement dans le financement de la recherche publique. D'après les réponses, les personnels de la recherche publique demandent avant tout une augmentation des dotations annuelles (à plus de 96%) pour pouvoir travailler et donc un rééquilibrage en faveur de ces dotations, accompagné d'une diminution du financement par appels à projets. En parallèle de cette demande de dotations supplémentaires, les personnels sont favorables à conserver une part de financement par appels à projets, seuls 28% étant favorables à tous les supprimer. Les personnels sont donc favorables à des mesures d'accompagnement pour les appels à projets, avec en priorité des moyens pour assurer la continuité dans la recherche et réduire les aléas des appels à projets et valoriser les projets non sélectionnés. Enfin, les personnels sont favorables au financement systématique du programme de recherche des nouveaux recrutés (à 80%) et au financement du développement des connaissances par seulement des dotations récurrentes suffisantes (plus de 66%).

**Référence HAL du rapport complet :** hal-04249254

*Transformation de la gestion du temps de travail et des activités dans la recherche publique et financement par appels à projets – Rapport de la Commission d'études spécialisées portant sur la recherche du CNESER adopté par le CNESER en séance plénière le 4 juillet 2023. Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche – CNESER. 2023. hal-04249254*

<https://hal.science/hal-04249254>